

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 22 septembre 2016*

## **Question écrite urgente**

### **Faux appels à candidature : l'Etat employeur donne-t-il de faux espoirs aux chômeurs ?**

L'examen attentif et régulier du bulletin des places vacantes à l'Etat de Genève constitue une activité importante pour toute personne en recherche d'emploi. A partir du 1<sup>er</sup> juin 2016, les chômeurs ont d'ailleurs été contraints à produire davantage de recherches d'emploi.

Pourtant, en regardant de plus près, il s'avère qu'environ 70% des annonces publiées au mois de juin 2016 dans le bulletin des places vacantes précisaient explicitement que les offres d'emploi seraient repourvues à l'interne. « Ce poste sera vraisemblablement repourvu en interne », « candidature à l'interne fortement pressentie », « les postes seront repourvus en interne » ou encore « le poste sera repourvu dans le cadre du service » sont quelques-unes des formulations apportées au bas des annonces. La situation était identique au mois de mai 2016.

Aux offres d'emploi *de facto* réservées aux collaborateurs de l'administration, s'ajoutent des offres à postulation très difficile, voire impossible, comme cette offre du Ministère public pour deux postes de greffiers parue le 7 juin 2016 avec délai au 8 juin 2016 et pour laquelle l'envoi des candidatures ne peut se faire que par courrier postal. Pour les demandeurs d'emploi, postuler à des offres verrouillées constitue une perte de temps, d'énergie et d'argent.

Avec plus de 16 000 demandeurs d'emploi, il semble peu probable qu'aucune candidature externe ne puisse répondre aux besoins du poste en termes d'adéquation. Les postes vacants étant communiqués à l'OCE préalablement à leur publication dans le bulletin des places vacantes, l'administration s'efforce de justifier son refus de retenir les candidatures

transmises par l'OCE. Beaucoup de chômeurs doutent même que les postes prétendument vacants ne soient en réalité déjà attribués.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelle est la justification politique à privilégier le pourvoi de postes à l'interne ?*
- 2) *Quel est l'intérêt de publier des offres d'emploi repourvues à l'interne ?*
- 3) *Comment l'Etat s'assure-t-il qu'aucun élément de népotisme ne perturbe le processus de recrutement quand des postes sont repourvus à l'interne ?*